

Entretien obligatoire pour tous les salariés, dans toutes les entreprises

Art L 6315-1.

« A l'occasion de son embauche, le salarié est informé qu'il bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel avec son employeur consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Cet entretien ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié.

Cet entretien professionnel, qui donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié, est proposé systématiquement au salarié qui reprend son activité à l'issue d'un congé de maternité, d'un congé parental d'éducation, d'un congé de soutien familial, d'un congé d'adoption, d'un congé sabbatique, d'une période de mobilité volontaire sécurisée mentionnée à l'article L. 1222-12, d'une période d'activité à temps partiel au sens de l'article L. 1225-47 du code du travail, d'un arrêt longue maladie prévu à l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale ou à l'issue d'un mandat syndical. »

Cet entretien professionnel remplace les différents entretiens existants aujourd'hui, aux articles L. 1225-27 C.T. (*entretien au retour du congé maternité*), L. 1225-57 C.T. (*entretien au retour du congé parental d'éducation*), L. 3142-29 C.T. (*entretien d'orientation professionnel pour les salariés avant et après un congé de soutien familial*) et L. 6321-1 alinéa 2 C.T. (*entretien professionnel dans l'année du 45^{ème} anniversaire pour les salariés des entreprises de 50 salariés et plus*).

Objectifs

- Savoir différencier les principaux entretiens prévus par la loi
- Connaître les droits et obligations des employeurs et des salariés en matière d'entretien professionnel
- Savoir préparer et connaître les points clés du succès d'un entretien professionnel
- Savoir écouter et communiquer de manière efficace afin d'obtenir le meilleur échange possible

Contenu

Matin : les aspects juridiques

- Le contexte légal
- Entretien professionnel et entretien d'évaluation
- Les différentes étapes de l'entretien
- Les points clés de l'entretien, les aspects obligatoires, les aspects stratégiques

Après-midi : la communication au service de l'efficacité d'un entretien professionnel

- L'écoute active
- Les techniques de questionnement
- La motivation

Public concerné

Professionnel devant mener un entretien professionnel, chefs d'entreprise, cadres, etc...

Durée

Formation sur 1 journée.

Calendrier

Période à définir.

Tarif

300 € par personne

Tarif dérogatoire en cas d'absence de prise en charge : 150 €

Contacts

Responsable du domaine :

Mathilde Leduc

04 77 43 79 39

mathilde.leduc@univ-st-etienne.fr

Renseignements et inscriptions :

Sonia Mekaoui

04 77 43 79 32

ftlv-md@univ-st-etienne.fr